



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 8 avril 2026 - Délibération n° 2026-024

AJUSTEMENT D'EMPLOIS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Madame Adélaïde Montagut, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Monsieur Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic, Martine Évain, Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	27	
Votants	22	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Béatrice Cosson, pouvoir donné à Madame Karen Lanson. Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Géraldine Denigot.

Rapport de Benoit Quélard.

L'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L. 2313-1 et R. 2313-3 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent la tenue d'un "tableau des effectifs permanents" dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 10 AVR. 2026
ID : 035-213502362-20260408-SG2026_267-DE

Le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents.

Il est proposé les modifications suivantes :

1-Directeur.trice de l'aménagement de la transition écologique et du patrimoine (délibération du Conseil Municipal n°2019-52 en date du 28 mars 2019 portant mise en conformité du tableau des effectifs annexé au Compte Administratif 2018) aux conditions suivantes :

Missions du poste :

- Définition et mise en œuvre des orientations des stratégies d'aménagement et de gestion du patrimoine de la collectivité en cohérence avec la transition écologique ;
- Programmation pluriannuelle des investissements ;
- Management d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Pilotage de la gestion administrative, juridique et budgétaire de la Direction.

Description du poste :

- Catégorie : A ;
- Filière : Technique, ajouter la filière administrative ;
- Grade : Ingénieur ou Ingénieur principal ajouter les grades d'attaché ou attaché principal ;
- Emploi : Responsable de direction à vocation technique ;
- Temps de travail : Temps complet ;
- Date de modification : 13 avril 2026.

2-Responsable du pôle patrimoine naturel et biodiversité, espaces publics et mobilité (création par délibération n°2023-108 du 14 décembre 2023, modifié le 1^{er} juin 2024) aux conditions suivantes :

Missions du poste :

- Pilotage, planification et mise en œuvre des projets du pôle ;
- Management d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Pilotage de la gestion administrative, juridique et budgétaire du pôle ;
- Participer à la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du pôle.

Description du poste :

- Catégorie : A ;
- Filière : Technique, ajouter la filière Administrative ;
- Grade : Ingénieur ou Ingénieur principal ajouter les grades d'attaché ou attaché principal ;
- Emploi : Responsable de pôle à vocation technique ;
- Temps de travail : Temps complet ;
- Date de modification : 13 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le **10 AVR. 2026**
ID : 035-213502362-20260408-SG2026_267-DE

3-Gestionnaire de domaine public (création par délibération n°2023-108 du 14 décembre 2023, modifié le 1^{er} juin 2024) aux conditions suivantes :

Missions du poste :

- Participer à l'écriture, à la mise en œuvre et à l'actualisation des documents cadres ;
- Intervenir sur le terrain avec le support et en appui des autres services de la Direction et de la Collectivité ;
- Réaliser des missions spécifiques en lien avec les compétences de Redon Agglomération.

Description du poste :

- Catégorie : B ou C ;
- Filière : Technique ;
- Grade : Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal, technicien ;
- Emploi : Gestionnaire de domaine public ;
- Temps de travail : Temps complet ;
- Date du contrat de projet : du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2026, modifié en emploi permanent à compter du 1^{er} juin 2026.

4-Responsable de la vie économique et commerciale --> Manager de commerce :

Par délibération n°2021-86 du 16 décembre 2021, l'assemblée a créé un poste non permanent en contrat de projet de Manager de commerce ; ce poste a été pérennisé et étendu à la vie économique par délibération 2025-064 du 3 juillet 2025. Il convient de revenir aux missions de Manager de commerce :

Missions du poste :

- Mise en œuvre opérationnelle de la politique commerciale de la Ville et gestion des occupations commerciales du domaine public ;
- Accompagnement et relais des commerçants (Accueillir, informer et orienter) ;
- Animer et dynamiser le commerce local ;
- Être le relais et le facilitateur de la vie commerciale auprès des élus et services référents.

Description du poste :

- Catégorie : B ;
- Filière : Administrative ;
- Grade : Rédacteur ou rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- Emploi : Manager de commerce ;
- Temps de travail : Temps complet ;
- Date de modification : 1^{er} février 2026.

et d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le **10 AVR. 2026**
ID : 035-213502362-20260408-SG2026_267-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1111-2,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L. 411-1 à L. 411-6, L. 415-1 et L. 415-3 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le besoin de la collectivité territoriale de modifier les postes et de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de modifier les postes tel que proposés ci-dessus et le tableau des effectifs permanents joint en annexe, à compter du 13 avril 2026.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Géraldine Denigot
3^{ème} Maire-Adjointe

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Géraldine Denigot.

Mis en ligne le **10 AVR. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télécours Citoyens www.telerecours.fr

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé	
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Administrative	A	Attaché principal	TC		5	5	0	5,00	5,00	
Administrative	A	Attaché	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Administrative	B	Rédacteur	TC		5	4	1	5,00	4,00	
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00	
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		7	7	0	7,00	7,00	
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		6	5	1	6,00	5,00	
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80	
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	19,5	1	1	0	0,56	0,56	
Animation	B	Animateur	TC		2	2	0	2,00	2,00	
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00	
Animation	C	Adjoint d'animation	TC		2	1	1	2,00	1,00	
Culturelle	A	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Médico sociale	A	Educateur de jeunes enfants	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TC		2	1	0	2,00	1,00	
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TNC	28	1	1	0	1,00	0,80	
Police municipale	C	Brigadier chef principal de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Police municipale	C	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Technique	A	Ingénieur principal	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Technique	A	Ingénieur	TC		4	3	1	4,00	3,00	
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00	
Technique	B	Technicien	TC		4	4	0	4,00	4,00	
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Technique	C	Agent de maîtrise	TC		9	9	0	9,00	9,00	
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		19	19	0	19,00	19,00	
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		13	13	0	13,00	13,00	
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	1	1	0	0,90	0,90	
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80	
Technique	C	Adjoint technique	TC		25	24	1	25,00	24,00	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	5	5	0	4,50	4,50	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	28	6	6	0	8,80	8,80	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	27,5	1	1	0	0,79	0,79	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	20	1	1	0	0,57	0,57	
Totaux						155,00	149,00	5,00	155,71	149,51